



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Haïti

Question écrite n° 69026

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le développement et l'approfondissement de nos relations avec Haïti. En effet, depuis la nomination d'un nouveau Premier ministre, Jean Max Berreville, une période nouvelle et différente vient de s'ouvrir avec des espoirs de démocratisation et de sécurisation d'Haïti. À la veille du scrutin général du 26 janvier, la période électorale peut précéder une réelle stabilisation et une évolution favorable du régime haïtien. Une augmentation de l'aide européenne envers ce pays se justifierait pour aider la transformation du pouvoir haïtien, et la lutte contre la pauvreté endémique qui y règne depuis de longues années. Une action spécifique est donc indispensable de notre pays vers Haïti. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

La situation exposée dans la question écrite a été, bien évidemment, bouleversée par le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Le séisme a causé d'énormes pertes humaines : le bilan fait état de quelque 212 000 morts, de 250 000 blessés et d'un million de sans-abri. Environ 400 000 personnes auraient quitté Port-au-Prince pour chercher refuge en province. Les destructions matérielles, très lourdes, sont évaluées à 4 milliards de dollars soit plus de la moitié du PIB. Dans ce contexte, le conseil électoral provisoire a décidé de reporter sine die les élections parlementaires prévues pour février et mars de cette année. La France a réagi à la catastrophe sans délai puisque nos équipes de secouristes en provenance de nos départements d'Amérique sont arrivées les premières, dès le lendemain du séisme. Notre pays a déployé jusqu'à 1 170 personnels pour venir en aide aux sinistrés. La mission française de secours et d'assistance a évacué environ 3 000 personnes, assuré 17 000 consultations médicales, 2 550 hospitalisations et 1 300 interventions chirurgicales. Pour exprimer solennellement notre engagement solidaire dans la reconstruction aux côtés du peuple haïtien, le Président de la République a effectué le 17 janvier 2010 le premier voyage jamais réalisé par un chef de l'État français en Haïti. Au cours de cette visite historique, il a annoncé un effort d'une exceptionnelle ampleur, puisque l'aide française à la reconstruction atteindra un volume de 326 MEUR. La France a décidé l'annulation totale de la dette d'Haïti à son égard, qui s'élève à 56 MEUR, et a appelé les autres crédetes à faire de même. Elle prendra une part très active dans le rétablissement des capacités de l'État haïtien par une aide budgétaire immédiate de 40 MEUR, la formation des cadres administratifs et la fourniture d'équipements à la police et à la gendarmerie. À l'occasion d'une initiative coordonnée avec ses partenaires européens, notre pays mettra jusqu'à cent gendarmes supplémentaires à disposition de la Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH). La coopération française apportera son appui à la réhabilitation du système de santé par sa participation à la reconstruction de l'Hôpital-Université d'État, l'extension du centre de soins de Geskhio et un appui à des centres de santé maternelle et infantile. Elle conduira une étude de faisabilité en vue de la mise en place, à moyen terme, d'un système de couverture maladie minimum pour les populations les plus défavorisées. En matière éducative, la coopération française s'attachera en particulier à la rescolarisation d'urgence des enfants et des adolescents, et notre réseau universitaire, notamment dans les Antilles et en Guyane, accueillera environ 700 étudiants et universitaires haïtiens supplémentaires. Enfin, des initiatives seront aussi lancées en

matière culturelle avec des opérations de restauration, de dons de livres ou de soutien à la télévision.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69026

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 445

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 4938